# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

## LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

N º 2755

présenté par M. Le Gac, Mme Melchior et M. Larsonneur

#### **ARTICLE 49**

I. – Compléter l'alinéa 16 par les mots :

« ou bien à la mise en œuvre des projets de résilience pour la transition écologique et climatique ou de projets de transition énergétique ; ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« ou bien »

le signe :

«,».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'inscrire parmi les besoins fonciers subordonnant l'ouverture de nouveaux secteurs à urbaniser dans le document d'orientation et d'objectifs du schéma de cohérence territoriale ceux liés à la mise en œuvre de projets de résilience pour la transition écologique et climatique et de projets de transition énergétique ».